

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	19
VOTANTS :	24

OBJET :

Prise en charge d'une partie
du coût de la formation d'un
agent.

Délibération N°7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Treize Février à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 7 Février 2023 s'est réuni, à la
Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BRUNIAU, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON, pouvoir à Mme QUATRESSOUS

Absente :

- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président informe l'assemblée que Madame Réjane MALGRAS, conseillère numérique, va bénéficier d'une formation professionnelle afin d'obtenir le titre RNCP « chargé de communication, parcours de formation Bachelor communication digitale ». Le devis présenté par la Société STUDI s'élève à 4 690 €, dont une partie, 714 €, est prise en charge par le compte personnel formation de l'agent. Cette formation est prévue de mi février à fin novembre 2023.

Monsieur le Président propose que le solde du coût de cette formation, soit 3 976 €, soit pris en charge par l'agent à hauteur de 50 %.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire :

σ d'accepter la participation de Madame Réjane MALGRAS à cette formation de chargé de communication afin de définir un réel plan de communication et ainsi faire connaître au plus grand nombre les atouts du PAYS DE LAPALISSE

σ de répartir le coût de la formation restant soit 3 976 € comme suit :

- Communauté de Communes Pays de Lapalisse : 1 988 €
- Madame Réjane MALGRAS : 1 988 €

σ d'établir 24 titres de recettes d'un montant de 80 € chacun (un titre par mois à compter du mois de mars 2023) et 1 titre de recettes d'un montant de 68 € (mars 2025), correspondant à la participation de l'agent.

Le Conseil Communautaire, entendu les explications de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

σ d'accepter la prise en charge de la formation « chargé de communication, parcours de formation Bachelor communication digitale ».

σ de répartir le coût de la formation comme suit :

- Communauté de Communes Pays de Lapalisse : 1 988 €
- Madame Réjane MALGRAS : 1 988 €

σ d'établir 24 titres de recettes d'un montant de 80 € chacun (un titre par mois à compter du mois de mars 2023) et 1 titre de recettes d'un montant de 68 € (mars 2025), correspondant à la participation de l'agent.

σ d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'agent.

σ d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : **21 FEV. 2023**
Publié ou Notifié
le : **14 FEV. 2023**
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**